L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat et de la Ville,
Imprimé par J. Bayon.
NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 25 FEVRIER 1836

Nouvelle Orléans, 24 fév. 1836.
Les membres suivans n'ont pas répondu à l'appel fait ce jour à la chambre. MM. A Barrow, W D Breed, W Debuys, J D Dixon, R Haile et Patin.
FLORIAN ROUSSEL,
Secrétaire de la chambre des représentans.

AUX SPECULATEURS.

Nous croyons devoir signaler à l'attention du public la vente qui doit se faire aujourd'hui à midi, à la Bourse Hewlett, par MM. Mossy & Garidel, encanteurs, de 14 terrains de valeur situés au faubourg Washington. L'accroissement rapide qui se fait dans le commerce des quartiers inférieurs de la ville, le voisinage presque immédiat de la partie la plus profonde du port, la salubrité de l'endroit, tout cela donne aux terrains dont nous parlons ici des avantages tels que les spéculateurs ne sauraient balancer un seul instant à placer une partie de leurs capitaux dans les acquisitions qui leur promettent des bénéfices certains.

Nous sommes autorisés à annoncer que ces terrains tels qu'ils se comportent aujourd'hui, rapportent en loyers un bel intérêt sur le prix qu'ils ont couté.

M. L. ALLARD sera soutenu à la prochaine élection comme alderman pour représenter le 8e. district. Les efforts constans qu'il a faits pour l'amélioration de ce district, le recommandent à tous les citoyens qui ont à cœur la prospérité de ce quartier.
UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

Mr. L'Editeur:—Nous prenons la liberté de recommander à nos citoyens, la nécessité de soutenir Mr. **L. U. Gaiennié**, alderman du 5me. district, à la prochaine élection du Maire de la Nouvelle-Orléans. La conduite aussi ferme qu'indépendante qu'a suivie Mr. Gaiennié au Conseil de Ville, doit lui assurer les suffrages de tous ceux qui tiennent à la prospérité de notre ville. Tels sont les vœux que forment
PLUSIEURS CENTAINES.

CONSEIL DE VILLE.

La séance d'hier a été intéressante. On y a reçu la nouvelle officielle du jugement rendu par la cour suprême des Etats-Unis, au sujet des terrains face au fleuve, jusqu'alors en litige entre le gouvernement général et la corporation. Dans notre rapport, qui sera publié demain, nous donnerons tous les documens relatifs à cette affaire.

—Un message du Maire a annoncé que M. Livingston, un des avocats employés dans cette cause par la ville, avait tiré pour vingt-cinq mille piastres sur la corporation, en paiement de ses honoraires. Les traites sont en la possession de la Banque du Commerce; le sujet a été renvoyé à un comité. chargé de présenter son rapport à la première séance.

M. Allard a introduit une résolution pour faire fouiller un fossé d'égout sur un des côtés de la rive qui sépare les propriétés de M. Guignan et de M[illegible]ilne vis-à-vis celle de M. Castanedo. Le député voyer remplissant les fonctions de voyer de la ville ou bien le député voyer pour le 3me. District, est autorisé à faire faire sans délai le dit ouvrage. — Cette résolution a passé à l'unanimité, et elle a pour objet de faciliter le pavage du chemin du Bayou en fesant écouler par le nouveau fossé les eaux pluviales du dit chemin au canal Girod

M. Thomas a présenté également une résolution. pour rappeler celle relative à la donation de la place St. Antoine, laquelle est contradictoire à la charte d'incorporation de la ville. Cette résolution après avoir subi sa première lecture a été mise à l'ordre du jour pour la prochaine séance.

En conséquence d'une lettre du docteur McFarlane le conseil a accepté la démission offerte par ce membre et autorisé le maire à faire publier les avis nécessaires pour remplir cette vacance.

DIVISION DE LA VILLE.

C'est aujourd'hui que la Chambre des Représentans doit prendre en considération le bill pour diviser la ville; et s'il faut s'en rapporter aux bruits qui courent à ce sujet il paraîtrait que le bill doit passer à une assez forte majorité. Quant à nous, notre faible opinion est qu'il est impossible que ce bill passe que la Législature ne doit faire aucun cas des sentimens de rancune ou d'animosité qui peuvent animer une partie de la population contre l'autre; mais qu'au contraire son devoir et le serment prêté par chacun de *ses mandataires lui impose l'obligation de n'agir que* dans les intérêts de la masse entière des citoyens. Or donc serait-ce sur une pétition signée par deux ou trois cents personnes que l'assemblée générale de la Nation voudrait adopter des mesures susceptibles d'être répudiées par cinquante mille habitans de la cité?

Un antécédent de la nature de celui qui serait établi si le bill passait dans les deux Chambres tendrait à coup sûr à ruiner la ville en ce qu'elle la dépouillerait de cette harmonie si nécessaire à sa vitalité actuelle *et à sa prospérité future.* Cet antécédent disons-nous aurait de funestes résultats, car il n'y aurait plus de raison de se refuser à de nouvelles subdivisions dans la ville toutes les fois qu'il plairait à quelques habitans d'un quartier d'en demander de semblables. Et que deviendrait la cité si elle était jamais divisée en une douzaine ou plus de corporations? Rappelons-nous ici la devise des Etats-Unis, devise qui doit être adoptée par tous les Etats de la Confédération. "l'union fait la force", et voyons s'il convient de faire de la N. Orléans trois villes distinctes et sa population trois populations diverses.

Nous ferons observer cependant qu'il y a peut être eu quelques sujets de plainte de la part des habitans du faubourg Ste. Marie; mais quel quartier n'aurait pas droit d'en faire si l'on considérait que la plupart des résolutions du Conseil sont quelquefois l'œuvre d'un esprit de sectionnalité. Chaque alderman est voué de fait et de droit au bien être de son district, et dans ce choc constant d'intérêts et d'opinions divergens il arrive assez souvent que les ordonnances se trouvent imparfaites. Mais n'y aurait-il pas moyen de remédier à ce mal sans diviser la ville en trois? Oui certes, et nous croyons avoir depuis longtems indiqué le remède à employer. Ce serait d'interposer entre le Conseil actuel et l'exécutif un troisième corps composé de 3 membres nommés par 3 districts également répartis quant au chiffre de leur population respective. En agissant de cette manière on verrait bientôt les ordonnances du Conseil plaire à la masse de la population parce qu'elles seraient revêtues de toutes les formes voulues pour constater qu'elles sont bien l'œuvre de la majorité du peuple

Une suffisante investigation aura sans doute éclairé nos représentans sur la nature du sujet qui leur est soumis et leur dictera le vote qu'ils donneront dans cette occasion. Cependant s'il nous est permis de faire une dernière observation nous dirons que le projet de diviser la ville est vivement condamné par une majorité immense des vrais citoyens de la Nouvelle-Orléans; nous voulons parler de tous ceux qui tiennent à cœur les intérêts et l'avenir de la ville.

Un dernier mot: si la charte a besoin d'être amendée, comme en effet nous le pensons, pourquoi le sujet ne serait il pas référé aux aldermen? ils représentent la ville de la Nouvelle-Orléans, et sauraient mieux que les représentans des campagnes ce qu'il conviendrait de faire dans une pareille circonstance.

Nouvelles de France de 10 jours plus récentes.

Le brick Eurotas, parti du Hâvre le 9 janvier est arrivé à Charleston le 15 du courant. Par cette voie nous recevons des nouvelles de France de 10 jours plus récentes que celles que nous avions précédemment obtenues par le navire Augusta. Il est vraiment à regretter que le capitaine de l'Eurotas, soit parti avec trop de précipitation du Hâvre. Il a voulu profiter d'une brise et d'une marée qui lui étaient favorables: et s'il eut retardé son départ de quelques heures, sans doute il nous aurait procuré des journaux du plus grand intérêt pour les Etats-Unis. Néanmoins, les nouvelles verbales qu'il donne sont des plus satisfaisantes. Le message du président avait été reçu le 1er. par l'arrivée du Charlemagne et semblait avoir rempli le but de l'amendement Valazé Si le fait est réel, comme nous le croyons, la question de l'indemnité sera probablement résolue, sans qu'il soit besoin d'avoir recours à la médiation de l'Angleterre. Depuis longtems telle était notre opinion à ce sujet; et d'après quelques articles que nous avions lus dans les journaux ministériels de Paris, nous avions conclu que ce message *dissiperait toutes les difficultés*, puisque le gouvernement français paraissait ne desirer qu'une chose, que Jackson reconnût et approuvât la lettre de M. Livingston.

Nos conjectures quant aux armemens dans les ports français se trouvent également confirmées; car en s'en rapportant aux nouvelles que nous recevons il paraît qu'ils sont destinés contre la Russie.

L'extrait suivant que nous faisons du "Charleston Courier" du 16, donne un sommaire de toutes les nouvelles apportées par l'Eurotas.

NOUVELLES RECENTES DE FRANCE.

Charleston, 16 février.

Le brick *Eurotas*, capitaine Turner, est arrivé dans ce port Lundi 15 février, du Havre, d'où il était parti le 9 Janvier. Ce navire nous fournit donc des dates de 23 jours plus récentes que nous n'en avions encore reçu directement.

Le capitaine Turner avait fait ample provision de gazettes, prix courans, etc.; mais dans son impatience de profiter d'un moment favorable pour mettre à la voile, il les a tous laissé à terre, avec son sac aux lettres. Aussi nous n'avons reçu aucunes nouvelles, soit par la voie de la presse, soit par lettres particulières.

Cependant nous avons appris que le message du Président était arrivé en France le 1er. Janvier, par le paquebot de New-York *Charlemagne*. On l'avait aussi reçu le même jour par la voie de Liverpool.

D'après tout ce que le capitaine Turner a pu observer, le message du Président était considéré en France comme une explication satisfaisante du langage employé précédemment, et ce document, ainsi que l'offre de médiation de l'Angleterre, médiation dans laquelle on a toute confiance, rétabliront les anciennes relations amicales qui ont existé jusqu'à présent entre les deux gouvernemens.

Suivant ce que nous dit le capitaine Turner, Les gazettes de Paris ne contenaient aucune nouvelle politique importante. Le gouvernement Français préparait dans la Méditerranée un armement formidable, destiné à agir contre la Russie dans l'hypothèse très probable d'une rupture. Tous les matelots français trouvés à bord des navires étrangers étaient enlevés et mis au service. *L'Eurotas*, à son arrivée, s'en est vu enlever trois.

Pour ce qui regarde la situation commerciale de la place, nous n'avons pu obtenir aucuns renseignemens du capitaine Turner, qui n'a pris aucune information, s'en rapportant entièrement aux prix courans qu'il devait apporter, mais qu'il a eu le malheur d'oublier. La cargaison de l'*Eurotas* a été vendue le 1er. Janvier et jours suivans, à des prix plus faibles que les ventes précédentes; et depuis cette époque jusqu'au moment du départ de ce navire, une nouvelle baisse avait encore eu lieu.

Le paquebot du 1er. Janvier *Francis Depau*, était encore au Havre lorsque l'*Eurotas* mit à la voile. Il était retenu pour transporter des dépêches, ou telles informations qui pourraient être satisfaisantes au sujet de l'impression produite sur le Gouvernement Français *par le message du Président.*

PREMIER CORRESPONDANT DE L'ABEILLE.

Washington, 9 Février.

Mr. Levi Woodbury, né dans l'Etat de New-Hampshire, en 1790, se trouve maintenant dans sa 46ème année. Il reçut les premiers élémens de son éducation dans les écoles publiques de son village natal, où il enseigna ensuite à différentes époques. Il n'avait encore que 14 ans, lorsqu'il fut engagé comme principal d'une grande pension établie à Pepperell, dans le Massachusetts; il n'y donna que des sujets de satisfaction. En 1805, il entra au collège de Dartmouth, y resta quatre années, et prit ses degrés. En 1824, ce collège, en témoignage de l'estime que l'on avait de ses talents lui conféra le dégré de L. L. D. Pendant ses études, il suivait les cours de droit à Litchfield, et commença à pratiquer en 1812. Ce fut à cette époque qu'il s'unit au parti démocratique et lui prêta le secours de ses talents. Cependant les fédéralistes dominaient dans l'état et tinrent le pouvoir jusqu'en 1816; Mr. Woodbury s'appliqua sans relâche à sa profession et parvint à y acquérir une grande distinction. Il sut acquérir l'estime publique, et en 1817, il fut nommé juge de la cour supérieure. le tribunal le plus elevé du New Hampshire. Ses rapports et opinions sur les questions en litige font preuve d'un grand esprit de recherche; la plupart ont été publiés dans les causes célèbres de l'Etat. En 1819, il épousa mademoiselle Clapp, de Portland, et alla résider à Portsmouth. Quelques années après, élu Gouverneur de New-Hampshire, il reprit les travaux de sa profession en quittant ce haut emploi. Elu en 1825 représentant de la ville de Portsmouth, il fut choisi pour présider la chambre et à la fin de la session, il fut élu sénateur des Etats-Unis. Pendant les six années qu'il appartint au sénat, il prit part aux discussions les plus importantes et fit partie des comités les plus employés. Quoique consacré aux devoirs de la vie publique, il ne négligea pas ceux de sa profession et fut employé, pendant les intervalles des sessions, dans les causes les plus intéressantes et d'où dépendaient de grands intérêts devant la cour supérieure de son Etat. A l'expiration du terme de son élection au sénat, il refusa d'être ré-élu; mais on ne lui permit pas de se retirer entièrement des affaires publiques: Il venait d'être élu au senat du New-Hampshire, lorsque le général Jackson lui offrit une place dans son cabinet. Il accepta et fut placé à la tête du département de la marine. Plus tard, une nouvelle composition ayant été résolue, il passa au département du Trésor, qu'il dirige aujourd'hui. Mr. Woodbury est membre des sociétés historiques de New-Hampshire et de l'Amérique; il fait aussi partie de plusieurs autres associations littéraires et scientifiques de ce pays.

Le secrétaire du trésor est d'une taille moyenne; bien proportionné mais prenant de l'embonpoint. Le sommet de sa tête est chauve, mais ses cheveux n'ont pas blanchi. Son visage est ovale; ses yeux noirs ont une expression de douceur qui s'accorde avec son sourire assez gracieux. On peut lui appliquer l'expression latine, *mens sana in corpore sano*; son esprit aussi vigoureux et actif que son corps, ne trouve de plaisir que dans un travail assidu. Mr. Woodbury a plus de solidité que de brillant, et s'adresse plutôt au jugement qu'à l'imagination. Habile à manier son sujet, déployant souvent beaucoup d'adresse dans le choix de ses argumens, il semblait plus ambitieux de convaincre que de briller. Cependant son élocution était facile, son style ne manquait ni de facilité ni d'harmonie.—Froid et réservé, on ne pouvait découvrir chez lui aucune trace de colère et jamais il ne se laissait aller jusqu'au sarcasme. Dans ses discours, on ne trouvait rien qui s'adressât aux passions, rien qui pût éblouir ou fasciner ses auditeurs, mais il faisait un appel à leur raison et leur exposait des argumens irréfutables. La longue habitude qu'il avait du barreau le laissait tomber quelquefois dans ces sophismes si familiers à ceux qui pratiquent l'art de rendre bonne une mauvaise cause, et quoique toujours prêt à la réplique, il ne prit pas rang parmi les orateurs qui conduisaient les débats. Connaissant bien lui même son côté faible, il ne parla jamais dans le Sénat sans avoir auparavant étudié la question et préparé ses moyens. Le secrétaire du trésor possède tout le tempérament d'un homme du Nord; il paraît froid et personnel, quoiqu'il soit loin de l'être. Sans avoir la chaleur de nos compatriotes du Sud, il est d'une plus stricte justice dans toutes ses transactions. Je ne parlerai pas ici de son mérite comme homme politique. On l'accuse de parcimonie dans ses dépenses, cela résulte de son éducation première et de son attachement aux coutumes et usages de ses compatriotes, qu'il n'a pas cessé d'admirer. Quoiqu'il en soit, sa manière de vivre est conforme à ses goûts et à ses moyens, et je le crois aussi charitable que ses collègues. Il a toujours rempli les devoirs de sa place avec exactitude; ses rapports sont clairs et concis. Ils indiquent un esprit plein de vigueur, capable de jeter du jour sur tout ce qui est obscur et de rendre agréable ce qui ne pouvait être qu'ennuyeux. Tel est le secrétaire actuel du trésor.

10 février.

La résolution présentée par Mr. Pinckney, de la Caroline du Sud, et adoptée par une forte majorité, a mis fin à toute discussion sur la question de l'esclavage.—Les instructions données au comité sont de présenter un rapport pour démontrer que "le Congrès n'a aucune autorité constitutionnelle pour intervenir dans l'institution de l'esclavage, dans aucun des Etats de l'Union, et ne doit en aucune manière intervenir dans le district de Columbia, sous peine de violer la foi publique et d'adopter une mesure à la fois impolitique et dangereuse pour la confédération."

Dans la séance d'hier, Mr. Buckhanan présenté au sénat une pétition signée par la majorité des citoyens du comité Dauphine, en Pennsylvanie, pour solliciter l'allocation d'une somme suffisante à l'exportation annuelle sur les côtes d'Afrique des nègres libres ou esclaves affranchis, jusqu'à concurrence de l'augmentation annuelle de la population noire. Cette pétition produira sans doute une vive discussion.

Les résolutions du colonel Benton occupent encore cette assemblée; Mr. Clayton a proposé comme amendement d'effacer les mots "excédant des" de manière à consacrer les recettes tout entières à la défense du pays Cette proposition n'a été faite que pour mettre l'administration à l'épreuve.

Nos lecteurs liront sans doute avec intérêt le rapport suivant sur la Banque de l'Union:

Le comité réuni nommé pour examiner les affaires de la Banque de l'Union a l'honneur de rapporter:

Que votre comité peu après sa nomination s'est réuni dans le local de ladite banque dans la ville de la N. Orléans à l'effet de remplir les devoirs qui lui ont été imposés, et qu'il a été non seulement satisfait de la réception qui lui a été faite, mais on ne peut plus charmé de l'attention que le président et le comité nommé par la banque ont mise à rendre aussi légers et agréables que possible les devoirs imposés à votre comité, qui sous certains rapports auraient pu être extrêmement fatigans et compliqués.

Il paraît, d'après le tableau général des affaires de ladite banque jusqu'en janvier de la présente année, que le montant des espèces dans les voutes s'élevait à $333,704 20

Montant des billets de banque des banques de l'Etat et étrangères équivalant à des espèces			288,645 —
			$622,349 20

Pour plus ample exposition des affaires de ladite banque, votre comité prend la liberté de vous référer au tableau général fait jusqu'au 3 janvier 1836.

Vous y trouverez et votre comité appelle votre attention sur le fait qu'avec un capital n'excédant pas $2,424,555

Montant des bonds vendus		6,551,000	
moins le capit. fourni à ces 8 branches	1,800,000		
Montant dû aux actionnaires	3,400,000	5,200,000	1,351,000
Ajoutez le capital gagné	500,000		
Profits réservés	573,555	1,073,555	ci 1,073,555
			2,424,555

La mère banque au moyen de la grande circulation de ses billets et des dépôts considérables qui y sont faits a été à même d'étendre les facilités qu'elle accorde aux citoyens de cet état, à la somme énorme de $5,636,593

Viz—montant des escomptes de toutes descriptions	$7,864,428		
Moins les emprunts des actionnaires	3,169,673	$4,695,355	
Montant du change étranger et intérieur,	$2,523,959		
Moins le montant dû aux Banques étrangères.	1,532,715	941,243	$5,636,593

Quoique le montant total des *bonds* n'ait pas été vendu, cependant il paraît qu'il a été fourni aux 8 branches la totalité de leur capital. Ces branches sont actuellement en pleine opération, et jusqu'ici le résultat ne donne nullement lieu de craindre qu'on soit obligé de leur retirer leurs capitaux parce qu'elles ne produiraient pas le montant prévu par la charte.

Sans prétendre être profondément versé dans la science des opérations financières, votre comité croit pouvoir hazarder l'assertion, que les affaires d'aucune institution de banque, dans cet Etat ou dans les autres ne sont conduites avec plus de savoir, de prudence et d'intégrité que celles de la Banque de l'Union de la Louisiane, le bon effet de cette administration est d'exciter chaque jour depuis le commencement, plus de zèle et d'ardeur dans toutes les branches accessibles à un louable esprit d'entreprise.

Placé au centre du grand *Emporium* de l'Ouest, ses huit branches ont répandu dans tout l'Etat son ample capital, et votre comité croit pouvoir prédire qu'à une époque qui n'est pas éloignée, la Banque de l'Union de la Louisiane, sera justement appréciée comme l'une des institutions les plus effectives et les plus convenables *qui ont pu être imaginées pour égaliser le* change, non seulement dans la vaste vallée du Mississipi, mais dans toutes les villes commerciales des Etats du Nord et de l'Est. Y a-t-il un citoyen de la Louisiane, né ou naturalisé, qui ne desire voir un tel évènement et dont le cœur ne s'emplirait d'un sentiment d'orgueil mêlé de plaisir, lorsqu'en visitant les différens points de notre vaste confédération, il verrait recevoir partout les billets des banques de cet Etat aussi couramment que les monnaies d'or et d'argent.

Votre comité croit fermement, que l'on pourrait facilement atteindre à cet objet en autorisant la banque à négocier un emprunt sur la foi de ses propres bonds dans le but d'établir des bureaux d'agence dans les différentes villes de l'Union, pour y faire le change.—Un bill qui pourvoit à cette amélioration a déjà passé au Sénat et en est maintenant à sa 3me. lecture dans la Chambre des Représentans; votre comité vous recommande respectueusement de le prendre en considération et de l'adopter sans délai.

(Signé) A. HOA, Rapporteur du Sénat.
(Signé) M. G. PENN, Rapporteur de la Chambre.

SENAT DE LA LOUISIANE.

Séance du Mercredi, 24 fév.

Absens, Mrs Moore, Lacoste, Lewis et Johnson.

Mr. Cuny présente un bill relatif au revenu de l'Etat. Il subit sa première lecture.

Ce bill impose une taxe annuelle de 100 piastres, sur ceux qui tiennent des hôtels et débitent des boissons spiritueuses: ceux qui tiennent des cabarets, cafés, et billiards: de 100 piastres sur les courtiers de change; de 25 piastres sur les courtiers de denrées et produits, sur les détaillans de marchandises sèches; 50 piastres sur les commerçans en gros, les maisons de commission et les encanteurs; de 25 piastres sur les notaires et apothicaires; cette taxe sera payée par chacun des associés des maisons de commerce et autres, soumises aux dispositions de la loi; les marchands négriers paieront chaque année 100 et les compagnies étrangères d'assurances, chacune 1,000 piastres.

Le sénat suspend l'action de son réglement, et adopte après les trois lectures le bill pour autoriser Mr. Guesnon et sa femme, Joséphine Bozonier, à adopter Helona, orpheline, pour leur héritière légale.

Sont lus une 1re fois, le bill pour accorder à Letchworth le privilége exclusif de tenir un bac sur le Bogue Chitto, au point d'intersection de la route militaire; et la résolution envoyée par la chambre pour fixer les Mercredis et Samedis de chaque semaine à la consideration des bills adoptés par l'une ou l'autre chambre.

Le bill pour régler les élections dans la paroisse Claiborne, avec les amendements de la chambre, est appelé comme étant à l'ordre du jour.

Mr. Bossier soutient les amendements, surtout celui pour fixer à 3 jours la durée des élections dans les paroisses Claiborne, Pointe Coupée et Rapides

Une discussion s'étant élevée sur la nécessité de changer la loi générale et le temps spécifié, Mr. Dupré propose d'effacer la paroisse de la Pointe Coupée,—Adopté.

Les amendements de la chambre sont rejetés l'un après l'autre, sur l'appel nominal, Mr. Bossier les appuie et vote en faveur.

L'ordre du jour amène après ce bill, celui pour autoriser la nomination de deux juges de plus pour la cour suprême de la Louisiane.

Mr. Cuny expose au sénat que dans les premiers jours de la session, il avait annoncé qu'il présenterait un acte de la même nature que celui qui se trouve en considération. Cependant il apprit que deux bills pour le même objet avaient été présentés à la Chambre des Représentans. Le premier, déjà transmis au sénat, recevra sans doute sa sanction. Le second, renvoyé à un comité spécial dans la chambre a été repoussé par un rapport défavorable. Le sentiment seul du devoir oblige l'honorable sénateur à présenter de nouveau ce bill, sans avoir voulu s'informer des raisons qui ont engagé le comité à rejeter un projet de loi si essentiel aux intérêts du peuple. Les opinions de la chambre et de ses comités lui inspirent une grande considération, et il espère que ce n'est pas montrer un manque de respect que d'obéir à ce qu'il croit un devoir. Le district de l'Ouest est d'une étendue beaucoup plus vaste que celui de l'Est; un jour sa population *sera plus dense.* La *constitution oblige la cour* suprême à siéger 9 mois dans la ville de la Nlle Orléans; l'époque des assises dans le district de l'Ouest est fixée aux trois mois les plus malsains de l'année. Si la cour manque à siéger, les intérêts en litige restent suspendus pendant une année entière Cette circonstance s'est déjà présentée deux fois, si elle arrivait encore cette année, un grand nombre de cas s'auraient éprouvé les trois délais. Les devoirs de cette cour se multiplient tellement, qu'il est impossible de trouver trois hommes qui puissent les remplir, dans aucun espace de temps raisonnable. La justice demande que le district de l'Ouest participe aux avantages dont joint le district de l'Est.

Mr. Labauve fait la motion de remettre cette affaire jusqu'à nouvel ordre, attendu qu'il ne reste que peu de temps et que cette question doit soulever de longs débats.

Mr. Hoa s'oppose avec force à cette motion, et dans un long discours fait ressortir la convenance et la nécessité de la mesure proposée dans le bill. Ses argumens sont entièrement basés sur l'accroissement annuel de la population de l'Etat, et sur l'augmentation des affaires commerciales et le perfectionnement de l'agriculture—ce qui nécessairement produit un *accroissement de population.* Toutes personnes au fait des affaires de nos cours de justice savent que les procès se multiplient journellement. non-seulement devant les tribunaux de première instance, mais encore devant les cours d'appel. Malgré tous les efforts et les talents des juges actuels de la cour suprême, il leur est impossible d'expédier toutes les affaires qui leur sont soumises; car à chaque terme ils voient venir à eux plus de 300 appels; et très probablement beaucoup de plaideurs de l'avis de leurs avocats s'abstiennent d'en appeler, dans la crainte des délais inévitables qui occasionnent en même temps des frais énormes. Ces délais ne peuvent être attribués aux juges de la cour suprême, *mais ils sont le résultat inévitable de la facilité* que des avocats qui, dans une affaire soumise à un jury, se bornant à discuter les points de fait et se réservant de discuter les points de droit devant la cour d'appel. Cette méthode est peut-être inévitable, mais elle entraine à des longueurs Les devoirs des juges de la cour suprême sont donc plus pénibles qu'on ne le pense, et lorsque l'on considère le grand nombre des appels, il est impossible de croire que trois juges puissent expédier toutes ces affaires.

Il n'est que l'interprète des vœux de la majorité de ses constituans, car toutes personnes engagées dans des transactions judiciaires sont convaincues de la nécessité d'augmenter le nombre des juges de cette cour. Et quelles objections peut-on faire à cette mesure lorsque la constitution l'autorise, la nécessité le commande et la convenance en est évidente. Viendrait-t-on nous dire qu'une dépense de 10,000 piastres par an est une objection assez puissante pour détruire nos argumens. La justice, les convenances le défendent.—N'avons nous pas souvent disposé de plusieurs dizaines de milliers de piastres pour des objets futiles en comparaison de celui que nous avons en vue, la prompte administration de la justice, dont dépendent des millions de piastres, et peut être la fortune d'une *quantité de familles* Resterons-nous sourds aux réclamations des membres les plus distingués du Barreau, ajouterons-nous délais sur délais aux délais déjà interminables de nos procédures, et voulons-nous être sourd aux réclamations de nos commettans. N'ont-ils pas réclamé mainte et mainte fois l'adoption d'une pareille loi? Faut-il encore aujourd'hui leur enlever cette expérience? L'honorable sénateur réclame l'appel nominal sur la motion d'ajournement.

Mrs. Bossier, Cuny, Hoa, Landry, Morancy et Reid votent pour le rejet. Mrs. Brownson, Dupré, Labranche, Labauve et Tête, contre, 6 voix contre 5.

Le président du sénat vote aussi pour le rejet, et la motion d'ajournement de la *question est rejetée.*

M. Hoa parle en faveur de la 1re. section, M. Labauve, contre; l'appel nominal étant réclamé, Mrs. Bossier, Brownson, Cuny, Dupré, Hoa, Landry, Morancy, Reid et Tête votent pour l'adoption; Mrs. Labauve et Labranche, contre; 9 voix contre 2. La section est adoptée.

La seconde et dernière section est adoptée à l'unanimité et sur motion de M. Landry, le bill est porté à l'ordre spécial du jour pour le lendemain.

Le bill présenté par M. Labauve relativement aux inspecteurs de ventes publiques est ajourné indéfiniment, un autre bill relatif aux devoirs des assesseurs des taxes de l'Etat est rejeté.

Le bill d'incorporation de la Compagnie d'Assurances de l'Union passe à une première lecture.

Le bill relatif au jury de police de la paroisse des Rapides, subit sa troisième lecture et est adopté.

La résolution pour ordonner à la direction des travaux publics de construire une jetée à Donaldsonville, sur le bayou Lafourche, subit sa seconde lecture.

Le bill pour autoriser le gouverneur à fournir un drapeau à chaque régiment de milice, subit sa seconde lecture.

Sur motion de M. Hoa que ce bill soit ajourné indéfiniment, M. Bossier *soutient le projet et prouve* que la dépense sera peu considérable. Le bill subit sa troisième lecture et est adopté.

Sur motion de M Morancy, le bill d'incorporation de la compagnie du railroad du lac Providence et de la rivière Rouge est porté à l'ordre spécial du jour pour le lendemain.

Le bill pour venir au secours de Julien Caruthers, soutenu avec talent par Mr Brownson, subit trois lectures et est adopté. Remise lui est faite d'une amende imposée par l'état, de $200, à cause de son extrême pauvreté.

Le bill pour changer le nom de la compagnie d'assurances de la Louisiane et pour la fabrication d'huile de graines de coton en celui de "Compagnie d'Assurances de l'Aigle" avec une taxe annuelle de $750 est adopté.

La résolution pour accorder un congé au juge Burras et à William Boswell, est amendée par Mr Cuny, de manière à y comprendre le juge Henry Boyce, est adoptée.

Le sénat prend en considération le bill pour ordonner une taxation extraordinaire de la cour du 6me district judiciaire dans la paroisse des Rapides.

Mr Cuny présente une pétition de ses commettans en faveur de cette résolution, et le soutient avec talent

Ce bill subit une seconde et troisième lectures et est adopté avec un amendement de Mr Bossier pour accorder au juge de ladite cour des émolumens additionnels de $450 par an.

Sur motion, le sénat s'ajourne au lendemain.

HORRIBLE TEMPETE, PERTE DU NAVIRE COLBERT.

Cherbourg, le 21 décembre 1835.

La nuit dernière il faisait une tempête horrible, les vents variables de l'Est à l'Est Nord-Est, soufflaient avec une fureur d'ouragan, et pendant que duraient les grains de grêle et de neige qui se succédaient avec une effrayante rapidité, *la mer mugissait de manière* à se faire entendre jusques dans les quartiers les plus éloignés de la ville.

Au jour, la tempête durait encore et les débris épars d'un grand bâtiment, qui couvraient plusieurs points de nos rivages environnans, annoncèrent que trop, qu'un affreux désastre maritime avait eu lieu pendant la nuit. Une nombreuse population à peine revenue de l'épouvante occasionnée par plusieurs sinistres récens dont notre malheureuse ville a été le théâtre, se portait en foule vers les lieux où la mer en furie rejetait à chaque instant quelques nouvelles épaves, et chacun avait le cœur serré, s'épuisait en conjectures et cherchait à deviner qu'elles pouvaient être les victimes de ce triste et malheureux événement.

Vers neuf heures du matin, un coup de canon fut tiré par le Fort-Royal (autrement dit l'Isle-Pelée), on vit le pavillon de ce fort flotter en berne et ensuite amené et rehissé de nouveau à plusieurs reprises; ces signaux indiquaient assez clairement, que le naufrage avait eu lieu sur les récifs qui l'environnent et que des secours de terre étaient nécessaires.

Malgré le temps le plus affreux et le danger imminent auquel on s'exposait en sortant du port dans une frêle embarcation, le nommé Feret (François), jeune pilote-lamaneur qui souvent s'est fait remarquer dans pareilles circonstances par son grand sang-froid et un courage à toute épreuve, entreprit de se rendre au Fort-Royal; il subit pendant le trajet l'effet de plusieurs grains horribles, qui ne manquèrent pas d'augmenter l'anxiété des témoins de son beau dévouement; il parvint néanmoins, après des efforts inouis, à gagner la cale du fort où il n'est resté que quelques instans, et vers deux heures après-midi il était de retour dans le port. Mais hélas! quelles affreuses nouvelles il apportait! Combien de familles infortunées vont avoir à déplorer l'événement funeste de la nuit dernière et à pleurer un père, un époux, un fils, un frère, un parent, un ami, parmi les nombreuses victimes de cet affreux désastre, qui jette le deuil et la consternation chez tous les habitans de Cherbourg.

Le beau navire dont il ne reste en ce moment que quelques morceaux flottans ou échoués sur les grèves, est le trois mâts le *Colbert* de 400 tonneaux environ, cap. Bonnetard, dernièrement acheté au Hâvre, pour la maison Mauger frères, de notre ville. Toutes les personnes qui étaient à bord ont été noyées, à l'exception d'un seul matelot nommé Canu. Un des armateurs M. Auguste Mauger se trouve dans le nombre des victimes!!!

OFFICIEL.

DOUZIEME LEGISLATURE—2me. SESSION.

JOURNAL DU SENAT.

Lundi, 22 février.

Le sénat s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Membres présents—Messrs. Charles Derbigny, président, Cuny, Dupré, Hoa, Labauve, Labranche, Morancy, Porche, Reid et Tête.

Mr. Reid a présenté une pétition de divers habitants des paroisses de Livingston et St Helene, priant qu'un bac soit établi sur la rivière Amite, avec certains privilèges.

Mr. Labauve, de la part du comité réuni chargé de déterminer les limites des paroisses de la Pointe Coupée et d'Ouest Bâton Rouge, a présenté un bill intitulé,

"Acte pour amender les divers actes relatifs aux limites entre la Pointe Coupée et Ouest Bâton Rouge."

Mr. Cuny, de la part du comité chargé d'examiner le compte du trésorier, a présenté le rapport suivant:

"L'impression en a été ordonnée, ainsi que le compte annuel du trésorier."

"Le comité réuni des deux chambres de la législature, nommé à l'effet d'examiner les comptes du trésorier de l'état, a l'honneur de rapporter qu'il a scrupuleusement et attentivement examiné les dits comptes et qu'il les a trouvé strictement corrects. Dans le cours de cet examen, le comité s'est particulièrement attaché aux dépenses faites en faveur du bureau des améliorations internes—et le résultat s'est montré comme suit:—Somme totale dépensée pour cet objet $173,454 47 cts, de cette somme $100,996 17 cents ont été disposés pour l'achat de 127 esclaves, lesquels, les uns dans les autres, ont couté $786,58[illegible]—41 de ces esclaves sont morts, lesquels au prix ci-dessus mentionnés présentent un total de $32,249 98 ce qui offre à quelque chose près la perte d'un tiers de la somme totale employée pour l'achat d'esclaves; le reste en main applicable au, but d'améliorations internes le 31 décembre dernier était de $10,993 31 c D'après pareilles données, votre comité, demande qu'il lui soit permis de dire que d'après son opinion, le présent système est radicalement défectueux, que l'argent dépensé pour le soutien de cette institution n'a pas produit le bien public, qui aurait dû, résulter de telles dépenses, et votre comité désirerait qu'il y eut une révision entière de ce système.

Votre comité rapporte de plus, que la somme de $60,000 qui reste maintenant dans la banque de la Louisiane, devrait passer à la caisse d'amortissement, ce que le trésorier n'a pas pu effectuer, manque d'autorité requise.

En conséquence votre comité recommande qu'une loi soit passée à cet égard. Pour plus amples informations relatives à la condition fiscale de l'état, votre comité vous réfère au rapport annuel du trésorier.

Votre comité terminera son rapport en vous exprimant sa haute confiance dans l'intégrité, la vigilance, et capabilité de l'officier qui gère le department du trésor.

Le tout vous est respectueusement soumis,
S. E. CUNY, Président du comité du sénat.
M. G. PENN, Président du comité de la chambre des représentans.

Sur motion, le sénat s'est ajourné à demain 10 heures du matin.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Samedi, 20 février.

La chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

L'appel de la chambre ayant été fait, il a paru que messieurs Couvillon, Debuys et Marigny n'avaient pas répondu à leur nom

Sur motion, ordonné qu'il soit permis à messieurs Jauffrion, et Chenet de s'absenter pendant quelques jours.

L'orateur a soumis à la chambre une lettre de M. Roussel, greffier de la chambre, priant d'être excusé pour cause de maladie.

Sur motion de M. Penn, ordonné que le greffier soit excusé et que M. Cuvillier soit nommé greffier pro tempore

Sur motion de M. Penn, ordonné qu'il soit permis au comité sur le pénitentiaire de siéger pendant les heures régulières de la chambre.

M. Delachaise, au nom du comité d'enrôlement, a rapporté comme dûment enrôlé la résolution relative aux réclamations des terres situées dans la partie ouest de l'Etat.

L'orateur a signé ladite résolution, et le greffier a été chargé d'y demander la signature du président du sénat.

Sur motion de M. Sparks, la chambre s'est dispensée de ses règles et s'est occupée du bill intitulé:

"Acte pour diviser la ville de la Nouvelle-Orléans en deux municipalités distinctes.

Sur motion, ordonné que le dit bill soit fixé à l'ordre spécial du jour pour jeudi prochain, 25 du courant.

Sur motion de M. Davidson, ordonné que M. Breed soit dispensé de faire partie du comité sur le pénitentiaire.

L'orateur a nommé M. Landry en remplacement de M. Breed.

M. Winn a présenté la résolution suivante:

"Résolu par le sénat &c. qu'à l'avenir chaque chambre devra destiner les mercredi et les samedi après midi, à la considération de telles résolutions ou de tels bills qui auraient été passés par l'autre chambre."

Après dispensation des règles la chambre s'est procédé à la 2e lecture, et à la considération de la dite résolution.

Sur motion ordonné qu'elle soit adoptée.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du sénat.

M. Penn au nom du comité réuni chargé d'examiner les affaires de la banque de l'Union de la Louisiane a présenté un rapport.

Sur motion ordonné que le dit rapport soit imprimé.

M. Penn, conformément à l'avis qu'il en avait donné a présenté le bill intitulé,

"*Acte pour accorder à Joseph Letchworth, ses héri*tiers et ayans cause le privilège exclusif de tenir un bac sur la rivière Bogue Chitto, à l'endroit appelé vieux chemin militaire."

Ce bill ayant subi sa première lecture, la chambre s'est dispensée de ses règles et a procédé à sa seconde et à sa troisième lecture.

Sur motion ordonné que le dit bill passe et conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du sénat.

M. Landry, conformément à l'avis qu'il en avait donné, a présenté le bill intitulé,

"Acte pour organiser une compagnie d'artilleurs volontaires à Donaldsonville."

Ce bill a subi sa première lecture et a été renvoyé à demain pour être lû une seconde fois.

Sur motion de M. Brenzeale la chambre s'est dispensée de ses règles, et a pris en considération section par section, le bill intitulé,

"Acte pour changer l'époque des assessments dans la paroisse des Natchitoches, et pour d'autre objets."

Les 3 premières sections ayant été adoptées.

Sur motion, la chambre s'est formé en comité général.

Mr. Delachaise a été aepelé au fauteuil.

Après quelques intants, sur motion, le comité général s'est levé, et Mr. Delachaise a rapporté que le dit comité avait eu sous considération la 4e section du susdit bill et avait fait quelques progrès.

La chambre s'est occupé de la dite section et l'a adoptée.

Les diverses sections ayant été adoptées.

Sur la passation définitive du dit bill, Mr. Breaux a demandé l'appel nominal, et il a paru que MM. Armand, Augustin, Bickham, Brashear, Brenzeale, Breed Brown, Bry, Couvillon, Delachaise, Davidson, Dosson Haile, Lambremont, Labatut, Landry. Lawson, Mc-Alister, Marigny, Montégut, Nérault, Ory, Patin, Penn Sibley, Sparks, A. B. Thibodeaux, Wilson et Winn avaient voté dans l'affirmative—31 oui.

Et que Mrs Bernard et Breaux avaient voté dans la négative—2 non.

En conséquence le dit bill a été adopté.

Sur motion, ordonné que le dit bill passe et conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'en informer le sénat.

Sur motion de Mr. Penn, la chambre s'est occupée de la résolution appropriant une somme de cinq mille piastres pour subvenir aux dépenses du corps de volontaires *sous les ordres du colonel Léonard,*

Cette résolution ayant subi quelques amendemens a été adoptée.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du sénat.

Mr. Montégut conformément à l'avis donné par Mr Lewis a présenté le bill intitulé:

"Acte pour autoriser Antoine Devilliers Guesnon et Joséphine Bozonier sa femme de la paroisse d'Orléans, à adopter une orpheline nommé Hélène et à lui donner leur nom.

Ce bill ayant subi sa première lecture, la chambre s'est dispensée de ses règles et a procédé à sa seconde et à sa troisième lecture.

Sur motion, ordonné que le dit bill passe et conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du sénat.

M. Delachaise au nom du comité d'enrôlement a rappporté comme dûment enrôlé la résolution faisant un devoir au Bureau des travaux pubics, de faire examiner la rivière au Bœuf.

L'orateur a signé la dite résolution et le greffier a été chargé d'y demander la signature du Président du Sénat.

Sur motion la cambre s'est *ajournée* à Lundi prochain à 10 heures du matin.

Lundi, 22 février.

La Chambre s'est réunie conformément à l'ajournement. L'appel de la Chambre ayant été fait, il a paru que messieurs Debuys, Haile, Jauffrion et Patten n'avaient pas répondu à leur nom.

Sur motion, ordonné qu'il soit permis au comité nommé pour examiner le collège Jefferson, de siéger pendant les heures régulières de la Chambre.

Sur motion de M. Sparks, la Chambre, à cause de l'anniversaire de George Washington, s'est ajournée à demain.

AVIS.—Le comité du conseil de ville réuni au comité des citoyens chargé du déboursement des cinq mille piastres dont l'allocation a été faite par la ville de la Nouvelle Orléans pour les volontaires qu'accompagne le Dr McFarlane, se réunira vendredi prochain, à midi, rue du Camp, No 39. Les personnes qui ont des réclamations à faire sont invitées à s'y présenter.
L. U. GAIENNIE, Président de la part du conseil de ville.
JAMES H. CALDWELL, Président de la part des citoyens.
25 fév-2

SALLE D'ORLEANS.
GRAND CONCERT, VOCAL ET INSTRUMENTAL, SUIVI D'UN BAL PARÉ.
BENEFICE DE MESSIEURS VALLIERE & NORES.
Samedi 27 Février dans la Salle de Davis.
PROGRAMME.
PREMIERE PARTIE.
1o. Ouverture de Sémiramide, exécutée par Messrs. les artistes du Théâtre d'Orléans.
2o. Duo de Guillaume Tell, musique de Rosini, chanté par Messrs. Heymann et Bailly.
3o. Air varié pour le violoncelle, exécuté par M. Alfred Boucher.
4o. Nocturne chanté par Mme. Barthélemi et M. Heymann.
5o. Cavatine du Pirate, musique de Bellini, exécuté sur la trompette à piston par M. Gambati.
DEUXIEME PARTIE.
6o. Air varié pour le piano, par M Hertz, exécuté par M. Norès.
7o. Ariette du Barbier de Séville, chanté par Mme. Barthélemi.
8o. Thème Suisse, de Mme. Malibran, varié pour la clarinette. par Brebpsent, exécuté par M. F. Kroll.
9o. Trio de Guillaume Tell, musique de Rosini, chanté par Messrs. Heymann, Curto et Bailly.
10o. A la demande de plusieurs personnes, la Savoyarde, varié pour le hautbois et exécutée par M. Vallière.
N. B.—Le piano sera tenu par M. J. Norès
Prix d'entrée...$1 50 cts.
Enfans moitié prix.
On pourra se procurer des billets d'avance chez Messrs. Johns, rue de Chartres, Benoit, rue Royale, Norès, encoignure des rues Remparts et St. Anne, et chez M. Davis.
On commencera à 7 heures. 24 fev—3

LES commissaires du bal donné par les pères de famille sont priés de vouloir bien se réunir vendredi soir, 26 du courant, à six heures, dans la salle du comité chez M. Davis.
MM. les souscripteurs sont priés de remettre à l'un des commissaires ou à M. Bertus, une liste de dix personnes qu'ils désireront inviter au bal. 25 fev-2

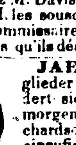
JAEGER! ACHTUNG!!—Die Mitglieder der Jaeger compagnie sind aufgefordert sich Sonntag den 28 dieses um 8 uhr morgens vor dem Gasthause des Herrn Richardson in Conti strasze in voller uniform einzufinden.
N. B.—Da eine revue inspection statt finden wird so werden diejenigen; die nicht erscheinnen sich der ausgemachten *strafe aussetzen.*
Auf Befehl des capitains.
25 f RUCH, feldwaibel.

TIRAILLEURS ATTENTION!!!
La compagnie prendra les armes Dimanche prochain, 28 du courant, à 8 heures du matin, au rendez-vous ordinaire. Tenue d'hiver.
Par ordre du capitaine.
LALOUETTE, serg. maj.
25 fev

ORDRES GENERAUX.
LANCIERS D'ORLEANS.—La compagnie se réunira à cheval, Dimanche prochain, le 28 du courant en grande tenue d'hiver, à 8 heures et demie du matin, sur la Place St. Antoine, équipement et armement complet.
Jeudi soir, à 6 heures et demie, la compagnie se réunira en bourgeois, sur la galerie de la mairie, pour délibérer sur des affaires importantes pour la compagnie.
Le capitaine espère trouver tous les membres présent. Par ordre du capitaine.
MONDELLI, maréchal des logis chef.
25 fev

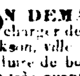
A VENDRE A L'AMIABLE.—Une maison en briques, de quatre appartemens située rue du Quartier. No. 144, entre Dauphine et Bourgogne, ayant 34 pds 2 pcs face à la rue du Quartier sur une profondeur régulière de 93 pieds 3 pouces, mesure française. Si ladite propriété n'est pas vendue à l'amiable d'ici au 14 mars elle sera vendue à la Bourse de Hewlett le 19 mars, à midi, par F. Dutillet & Delery, encanteurs de cette ville. S'adresser à la même maison. 25 fev—10

ON DEMANDE.—Une personne capable de se charger de la surveillance du cimetière situé rue Jackson, ville de Lafayette. *Les solliciteurs doivent* produire de bonnes recommandations, car cet emploi sera très avantageux, surtout pour un père de famille: s'adresser à M. A M Plotz, vieille Levee, no 153, ou à Lewis A Levy, sur le chemin du Bayou. 21f—6

BEURRE.—30 frequins de beurre de New-York. de première qualité, en débarquement et à vendre par JOHN A. PECK, no. 29, rue Bienville. 25 fev

SEL.—600 sacs de sel de Liverpool, gros et fin, à vendre par PERKS & HALL, no. 2, Levée. 25 fev

AVIS.—GUSTAVE LE GARDEUR, notaire public, a transporté son étude au bureau de M. Octave de Armas, notaire public, rue Royale, vis-à-vis de la Banque Consolidée. 25 fev—6

CHAPEAUX DE FEUILLES DE PALMISTE, fins et à bas prix. par caisses et par douzaines, à vendre par FROST & Co. 25 fev no. 8, rue de la Douane

TOILES A DRAPS DE RUSSIE.—10 balles en débarquement et à vendre par FROST & Co. 25 fev no. 8, rue de la Douane.

500 CAISSES DE CLARET, 400 caisses de vin de Médoc, 100 dito Sauterne, en débarquement du brick Neptune, vis-à-vis le poteau no. 54. Les échantillons sont à notre magasin.
RAMTREE & GODWIN, 25 fev—1 no. 38 Vieille Levée.

CIGARRES.—25,000 regalias et 250,000 cigarres supérieur de la Havane, reçus et à vendre par C. WORSLEY, 25 fev no. 10, rue Gravier

SUCRE DE LA HAVANE.—50 caisses de sucre blanc, 60 caisses de sucre brun de la Havane, à vendre par C. WORSLEY, 25 fev no. 10, rue Gravier.

FARINE.—En débarquement d'un chalan, 400 barils farine à vendre par JOSEPH LANDIS, 14 rue Poydras. 25f

WHISKEY, Beurre, etc.—30 barils whiskey rectifié, 60 frequins beurre de l'Ouest, à vendre par JOSEPH LANDIS, 14, rue Poydras. 25f

EAU DE VIE, VINS, &c.—En débarquement du brick Neptune, de Bordeaux, et à vendre en *consignation par les soussignés:* 1000 caisses de vin rouge; 10 barils de vin Médoc rouge; 10 do do St Julien do; 86 barriques Barsac, Sauterne et Grave blanc; 27 caisses haut Sauterne, vendanges de 1827; 20 do. fromages ronds ou têtes de maure; 1 baril saucissons de Lyons; 10 caisses marasquin; 4 do d'absynthe; 3 barriques de fil à voile; 3 balles de bouchons, trente milliers chaque; 329 paniers d'anisette superfine; 100 caisses de fruits à l'eau de vie, bon assortiment, première qualité; 15 do sardines à l'huile, marque de Colin; 17 do vermicelli; 5 do macaroni; 10 pipes eau de vie de champagne.
CARRIERE, DARAN & Co. 25 fev rue St. Louis, no. 11.

REÇU par le navire Augusta, du Hâvre: 50 paniers vin de champagne à capsule d'étain; 20 douz. liqueurs assorties de Guitaud; 20 do curaços do; 20 do maraschin do; 20 do Dantzick do; 40 patés truffés de Colin; bécasses, perdreaux, cailles, alouettes, lièvres et foie gras; 200 saucissons de Lyon; 200 meules fromage de Gruyère. GUERIN & POUVERIN, 25 fev encoignure Dumaine et Royale.

UN Jeune Homme, nouvellement arrivé de France, appartenant à une famille honnête, et qui peut offrir de bons *repondans*, a l'honneur *d'informer* le public qu'il donnera aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, à la ville ou à la campagne, des leçons de français, d'arithmétique, calculs commerciaux, tenue de livres, ainsi que la musique vocale et le violon. S'adresser à M. Pope, rue de Chartres, no. 123. 25 fev—3

SACS DE PITRE.—5000 sacs reçus par le navire Anawan, et à vendre par R. G. HOBBS, rue de la Douane, no 12. 25 fev

Marchandises Sèches ayant droit au retrait des droits.—Un superbe assortiment de marchandises sèches *propres au marché mexicain* et ayant droit au retrait des droits. Quelques unes renfermées dans des ballots de la contenance de plusieurs malles, à vendre à bon marché et à des conditions avantageuses par ANDREWS & BROTHERS, 25 fev rue de Chartres, no 19.

M. RAVAGLIO, Primo tenor Buffa, au théâtre italien dont l'ouverture doit bientôt avoir lieu a l'honneur d'informer les messieurs et dames de cette ville qu'il donnera des leçons de chant avec accompagnement de forte-piano.
Ses prix seront très modérés.
M. Ravaglio est à la disposition du public depuis 10 a.m. jusqu'à 4 p m. On le trouvera à sa residence à l'Hôtel des Etrangers et des Habitans, tenu par Mr. Marty, rue de Chartres. 25 fev—10

BINOCHE FRERES préviennent les dames qu'ils ouvriront le lundi 29 février, un grand choix de nouveautés, tels que mousselines et jaconas imprimés, do rayés blanc; foulards du dernier goût, pour la poche, pélerines et fichus brodés, et autres articles de goût, reçus par l'Auguste. 25fev-3

F. LACOSTE prévient le public qu'il a transporté ses marchandises dans le magasin de MM. Binoches frères, rue Royale, 133, *désirant liquider* avant de partir pour France, il engage les personnes qui ont besoin de ses articles, à venir le voir, persuadés qu'elles trouveront de grands avantages dans toutes les marchandises qui lui restent. 25 fev-6

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Attendu que John Anies a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu Hugh McGee, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
8 fev W. F. C. DUPLESSIS, rég. des testa.

SUCCESSION de Félix O'Neill.—Avis est donné par le présent aux créanciers de cette succession, de présenter leurs réclamations au soussigné au bureau du register des testamens, dans les dix jours de cette notification, afin que le curateur puisse présenter le tableau des dettes priviligiées qui peuvent exister contre la succession.
S. BLOSSMAN,
19 fev député register des testamens

JOURNAL MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Brick Paul Jones, Rosseiy, Trinidad, capitains.
Brick William Osborn, McManus, Portsmouth, Harrod & Quarles
Brick Ann Maria, Jourdan, Mobile, S. & J. P. Whiting.
Goël. Pelicano, Perez, Sisal & Tampico, J. W. Zacharie & Co.
Goëlette Vincent. Robinson, Portsmouth. G. Bedford.

ARRIVES.

Bateau à vapeur Carrollton, Jewner, de Natchez.
Bateau à vapeur Têche, Dough. de St. Martinsville.
Bateau à vapeur Tuscaloos, Lawrence, de Cincinnati.
Bateau à vapeur Plough Boy, Patterson, de St. Martinsville.

COMMERCIAL.

Nouvelle-Orléans, 24 Fev. 1836.

VENTE D'ACTIONS.

75 actions	Banque d'Atchafalaya	850
50 dito	Artisans	58½
50 dito	Eclairage du Gaz	105½

COTON

86 balles	Mississippi		17½ cts.
150 do.	Arkansas		15½
500 do	Mississippi		17
97 do.	do	do	17¼
174 do	do	do	13½
125 do	do	do	16½
594 do	do	do	16½
100 do	do	do	16
150 do	do	do	15½
56 do	Alabama du Nord		16½
2022			

Cours d'actions à la Nouvelle-Orléans.
Mercredi 23 Février 1836.
Corrigés par Thomas Fellows, courtier de change.

Banque de l'Etat de la Louisiane	113 demandé
Banque d'Orléans	114 dern. ventes.
Banque de la Louisiane	pas de ventes.
Banque Consolidée	100 dern. ventes.
Banque du Canal	107 dern. ventes.
Banque de Cité	102 dern ventes.
Banque de l'Union de la Louisiane	122 dern. ventes.
Banque des Citoyens	
Banque Commerciale	105 dern. ventes.
Banque des Artisans	54 dern. ventes.
Banque du Gaz	105½ ventes.
Banque du Chemin de Carrollton	26 pour 25 payés.
Compagnie d'Ass. de l'Etat de la Louis	20 ventes.
Compagnie d'Ass. de la Louis	$130 pour 300 payés.
Compagnie d'Orléans	pas de ventes.
Compagnie d'Ass. du Mississippi	point d'offerts.
Compagnie d'Ass. des Négociants	33 dern. ventes.
Compagnie d'Ass de l'Ouest	55 demandé.
Compagnie d'Ass. de l'Atlantique	28 dern. ventes.
Compagnie d'Ass. de l'Océan	53 demandé.
Compagnie d'Ass. Commerciale	45 pour 50 payés.
Compagnie d'Huile de graines de Coton	pas de ventes.
Compagnie de Navigation d'Orléans	pas de ventes.
Compagnie de Pontchartrain	77 pour $100 payés.
Compagnie du Railroad de Nashville	par—ventes.
Compagnie de la Presse d'Orléans	150 pour 500 payés
Compagnie de la Presse de la Levée	480 pour 500 payés.
Compagnie d'Architectes de 1824	65 pour 100 payés.
Compagnie d'Architectes 3e. Dist	pas de

Lignes des Malles Journalières des E. Unis, de la Mobile à la Nlle.-Orléans.

Bateau à vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine Wm Marks.
Bateau à vapeur ALBERT, capit. Chs Walker.
Bateau à vapeur LEONIDAS, capitaine Hutton.
Bateau à vapeur MAZEPPA, capit. Joseph Cursac.
Tous ces bateaux à vapeur *sont de première classe*, et sont commandés par des hommes experts et bons marins; la plus grande ponctualité sera observée pour leurs heures de départ. Les passagers seront traités avec tous les égards possibles. Ces bateaux partiront de la Nouvelle-Orléans à 2½ heures de l'après-midi; à la Mobile à 9 heures et demie du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à TOURNE & BECKWITH, Agents. 28 et 29, Nouvelle Levée.
N. B. Les passagers qui veulent partir pour la Mobile, sont invités à se rendre au bout du chemin à coulisses à 2 heures.
Le dîner sera servi à bord des bateaux à vapeur. à 3 heures de l'après midi. 25 fev

THEATRE D'ORLEANS.
JEUDI 25 FEVRIER 1836.
La première représentation de UN PREMIER AMOUR.
Comédie vaudeville en 3 actes de Messrs. Bayard et Emile Vanderburch.
Acteurs—Messrs. Auguste Perrin, Delcroix, St. Victor, Hénique.
Mmes. Millot Jobey, Coste et Adeline.
On commencera par JEAN DE PARIS.
Opéra comique en 2 actes de St. Just, musique de Boieldieu.
Acteurs—Messrs. Heymann, Bailly, Victorin.
Mmes. St. Clair, Dupuis et Adeline.

Théâtre de la rue St. Charles.
Quatrième soirée de Mademoiselle Phillips.
CE SOIR on représentera à ce théâtre, la tragédie intitulée: MACBETH.
Macbeth, M. Cooper.
Macduff, Pearson.
Lady Macbeth, Mlle. Phillips.
Le spectacle sera terminé par la pièce de A DAY IN PARIS.
Pour les caractères voir les petites affiches.

Ventes à l'Encan.
PAR M. BARNETT, Sr.
IL sera vendu, samedi, 27 du courant, à midi, à la Bourse Hewlett. 2 lots de terre tels qu'ils sont désignés sur le plan tiré par C. F. Zimpel, le 4 février 1831 et déposé en l'étude de Louis Féraud, not. pub. situés sur le chemin de la Métairie, contigus à la propriété de l'asyle des orphelins, mesurant un arpent de face sur 10 arpens de profondeur, mesure française. Ces dites propriétés sont sur une terre élevée et à l'abri des inondations, et près de l'endroit où doit passer le chemin à coulisses de Nashville. La compagnie de dessèchement de la Nouvelle Orléans a commencé à opérer dans cette partie.
Conditions: Une moitié comptant et la balance en deux billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Lesdits billets payables le huit mai suivant et le 8 mai 1837, ce dernier billet portant un intérêt de 8 pour cent. L'acte de vente sera passé pardevant W. Boswell, not. pub. aux frais des acquéreurs. 25 fev

PAR M. BARNETT, Sr.
IL sera vendu samedi, 27 du courant, à midi à la Bourse Hewlett: *Deux ilets de terre situés au faubourg* Livaudais, numérotés 149 et 150, contenant 37 lots de terre, d'après le plan tracé par L. Surgi et qui sera exhibé à la Bourse le jour de la vente.
Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit pour billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés pardevant W. Boswell, not. pub. aux frais des acquéreurs. 25f

PAR JOHN M. BACH
Aujourd'hui à 11 a. m. à l'Arcade de Banks, No. 58.
Grande vente de Chapeaux, Bottes, Souliers, Habillemens, &c.
100 caisses de chapeaux de soie et de feutre,
100 do et malles de bottes et souliers,
50 malles d'habillemens confectionnés assortis,
Une quantité de marchandises sèches, telles que toiles, linons, bonnetterie, &c.
Vendredi matin à 11 a. m.
Vins et Liqueurs.—Il sera vendu une grande quantité de vins, liqueurs, eau de vie, genièvre, whiskey, fruits à l'eau de vie, 100 douzaines d'eau de cologne et une grande variété d autres articles. La vente sera sans réserve. 25 fev

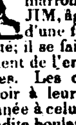
5 Piastres de Récompense.—Parti marron de chez le soussigné, il y a deux mois une mulâtresse nommée ANN, âgée d'environ 14 ans. On pense qu'elle est cachée dans la banlieue ou les faubourgs derrière la ville. La récompense susdite sera payée à quiconque la logera dans une geole de cette ville ou la ramènera chez MARTIN BEALE,
24 fev—3 encoig. des rues Lacourse et Religieuse

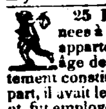
15 Piastres de Récompense.—Parti marron de la conciergerie du railroad, le nègre JIM, âgé de 25 à 30, taille de 5 pieds 2 pouces, d'une faible complexion, marchant avec peine, vouté; il se fait passer pour libre et cherche habituellement de l'emploi sur les steamboats ou sur les goëlettes. Les capitaines sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui le logera à la geole ou le conduira à ladite boulangerie, au coin de Casacalvo et Champs Elysées. 24 fev—10

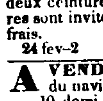
25 Piastres de Récompense seront données à celui qui arrêtera le nègre BERNARD, appartenant à la compagnie du dessèchement, âgé de 18 à 20 ans, taille de 5 pieds 4 pouces, fortement constitué, parlant français et anglais. A son départ, il avait les fers aux pieds; il a appartenu à M. Soulé et fut employé un an à la fonderie d'en bas. 24fev—8

IL a été trouvé par le soussigné dans la soirée de dimanche passé, deux Carnassières toutes neuves, renfermant quelques linges de chasseurs, ainsi que deux ceinturons à mettre du plomb. Les propriétaires sont invités à venir réclamer les objets et payer les frais. SANTIAGO COLLADO,
24 fev—2 rue Louisa, faubourg de Clouet.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Louisiana, de Bordeaux:
10 demi tierçons eau-de-vie fine Champagne de 1821,
10 quart de tierçons eau-de-vie dito.
10 tierçons eau-de-vie 4me. preuve, marque A Dussaut.
42 demi barriques vin blanc de Graves
30 demi barriques vinaigre blanc.
30 caissons fromages patte grasse.
12 caisses fromages ronds.
DUSSAUT FILS AINE', Rue de Chartres, no. 113, chez M. Eau & Cie. confiseur et destillateur. 24 fev—3

A Vendre—Un terrain situé dans la rue Amour, près de l'encoignure de la rue St. Ferdinand, mesurant 79 pieds de face, sur 159 pieds de profondeur, avec une maison en bois, composé de 4 appartements, d'un bonne cuisine, chambre à domestiques, etc.
JOHN KILSHAW, Jr.
Chez lequel on trouvra aussi à vendre une quantité de pierres de Yorkshire, pour dallage, etc.
18 janv no. 39, rue Bienville.

LETTRES DE CHANGE sur Philadelphie, à vendre par (11 janv) M. DE LIZARDI & Co

VENTES A L'ENCAN.
PAR MOSSY & GARIDEL, HEWLETT ET BRIGHT, TRICOU, DOMINGON & CANONGE.
IL sera vendu le MARDI, premier mars 1836, sans réserve, à la Bourse Hewlett, à midi précis, les propriétés ci-après décrites, appartenant en société à la Compagnie des Architectes de la Nouvelle-Orléans, et à Daniel Warburg, savoir:
1. Quinze magasins en briques et à trois étages, couverts en ardoises, le rez de chaussée en granit, situés au faubourg Washington, dans l'îlet compris entre les rues Moreau, St. Ferdinand, de la Levée et Montégut; les sept premiers faisant face à la rue de la Levée, et les trois autres face à la rue St. Ferdinand; le no. 1 formant l'encoignure des rues de la Levée et St. Ferdinand, est loué à bail d'un an qui expirera le 30 septembre prochain, à raison de $75 par mois. Les nos. 3, 4. et 5 sont loués jusqu'à la même époque $50 par mois chaque; les lots nos. 6 et 7 sont loués pour trois ans à raison de $50 par mois chaque.
2. Deux terrains situés au même faubourg entre les rues Moreau et de la Levée, le no. 8, mesurant 20 pieds de face à la rue St. Ferdinand, sur 30 pieds 7 pouces 11 ligne de profondeur, le no. 17, mesurant 49 pieds 8 pouces 4 lignes face au passage commun, sur 127 pieds 7 pouces et 3 lignes de profondeur, sur une ligne et 142 pieds 6 pouces 7 lignes sur l'autre.
Ces propriétés seront vendues conformément aux plans qui sera exposé à la Bourse, et peuvent être visitée jusqu'au commencement de la vente.
Conditions: 1, 2 et 3 ans de crédit en billets par coupons endossés à la satisfaction de la direction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés par M. Félix de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs.
Par ordre de la direction,
25 fev SOMMEREAU. Sec.

PAR FERNANDEZ & WHITING.
IL sera vendu vendredi prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, un terrain situé au coin des rues des François et Bons Enfans, mesurant 27 pieds 3 pouces face à la première, sur 84 pieds de profondeur.
Conditions; $200 payable le 6 septembre prochain; $200 le 6 mars 1837; $200 le 6 mars 1838. $200 le 6 mars 1839; et la balance comptant.
L'acte de vente en l'étude de Félix de Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 25f

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.
IL sera vendu Samedi 5 mars prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett:
Un lot de terre situé au faubourg Ste. Marie, désigné par le numéro 3, au plan dressé par J. Pilié, voyer, le 26 de mai, et déposé en l'étude de F. de Armas.
Le dit lot de terre mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Foucher, sur une profondeur de 117 pieds 8 pouces 4 lignes d'un côté, et de 117 pieds 9 pouces de l'autre côté, avec les bâtisses qui existent dessus, en une maison divisée en 4 appartements, 2 cabinets, dépendances &c.
Conditions: un sixième comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente sera passé pardevant T. Seghers, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 25 fev

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu Samedi 27 du courant, à 4 heures de l'après-midi, au no. 32, rue St Philippe, pour clore un compte; et sans réserve.
70 caisses vin St. Julien, 15 barriques vin rouge, St. Julien, 15 tierçons vin blanc Sauterne, 10 tierçons vinaigre blanc première marque, 5 tierçons [illegible], 19 paniers Champagne, 10 paniers anisette de Bordeaux, 10 caisses vin de Graves, 10 paniers huile d'olive superfine, 5 caisses vin Muscat, 5 barils maquereaux no. 3, 6 paniers bouteilles vides, 6 caisses liqueurs, 6 caisses savon, 6 caisses chandelles blanc de baleine, 6 caisses chandelles du nord, bouchons, damejeannes, cigarres etc.
Conditions: pour toute somme audessous de $100 comptant, et audessus de $100, 60 jours de crédit, en billets endossés à satisfaction. 25 fev

PAR ISAAC L. McCOY. No. 17 Arcade de Banks.
IL sera vendu vendredi prochain, 26 février, à midi à la bourse de Hewlett.
13 lots de terre avantageusement situées, adjacens l'un à l'autre et compris entre les rues Jackson, Common, Robertson et Claiborne. Ces terrains sont situés dans le voisinage immédiat du point où viendra aboutir le chemin de fer de la Nlle Orléans et Nashville, dans une situation élevée et sèche, et acquéreront une grande valeur en fort peu de temps.
No. 1 et 2 forment tous deux encoignure, et mesurent chacun 25 pieds de face à la rue de la Commune, sur 120 à 122 pds de profondeur.
Le lot no. 2 s'élargit sur les derrières jusqu'à 48 pieds 10 pouces.
Nos. 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 font chacun face à deux rues, celles de Robertson et Claiborne, mesurant sur la première 25 pieds et sur la seconde 32 pieds 2 pouces de largeur. Leur profondeur est irrégulière et varie depuis 88 jusqu'à 103 pieds ainsi que l'on pourra le voir en consultant le plan déposé à la Bourse Hewlett.
Nos. 10, 11, 12 et 13 mesurant chacun 30 pieds 11 pouces de face à la rue Jackson, sur 120 pieds de profondeur.
Le no. 10 se rétrécit sur les derrières jusqu'à 13 pieds 5 pouces et 7 lignes, le tout compté en pieds et pouces anglais.
Conditions—6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente, par devant H. B. Cenas, notaire, aux frais des acquéreurs. 23 fev

PAR THOMAS C. CASH & Co.
Encoignure des rues Camp & Gravier.
Vente de Marchandises sèches pour la saison, en ballots.
IL sera vendu jeudi prochain, 25 février, à 11 heures, 150 ballots de marchandises sèches, étrangères et américaines, récemment importées, composant un assortiment de choix.
Les ballots ouverts pour échantillons seront placés avec des catalogues, de bonne heure, le jour de la vente. On pourra les examiner. 24 fev—2

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu vendredi, 26 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, une négresse nommée Fanny, âgée d'environ 20 ans, blanchisseuse, sujet fidèle, pleinement garantie. Conditions: 6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque. L'acte de vente sera passé pardevant Mr L T Caire, notaire, aux frais de l'acquéreur. 24 fev

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.
IL sera vendu le jeudi, 25 février 1836, à midi, à la Bourse Hewlett: le nègre nommé Christophe, âgé de 22 ans, bon sujet, bon manœuvre et garanti des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions: 6 et 12 mois en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente pardevant F Grima, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 24f

PAR P. A GUILLOTTE.
IL sera vendu Vendredi prochain, 26 février, à 10 heures et demie du matin, au no. 144, rue Carondelet, près de l'encoignure de la rue Poydras.
6 beaux mulets:
1 cheval de charrette:
15 charrettes de New-York, d'occasion;
Des harnais. 24 fev—3

PAR JOHN M. BACH.
IL sera vendu Samedi, 27 février 1836, à midi, à la Bourse de Hewlett, pour clore un compte:
Quinze Esclaves de prix, savoir:
Bob, âgé d'environ 26 ans, bon forgeron, propre à tout et très intelligent.
Sam, mulâtre créole, âgé de 25 ans, excellent domestique et bon manœuvre.
Louis, âgé de 23 ans environ, excellent domestique, boucher, scieur et bûcheur.
Dick, âgé d'environ 35 ans, bon domestique et entendu dans un magasin.
Harry, âgé de 27 ans, bon manœuvre et bon scieur.
Tom, âgé de 21 ans, mulâtre clair, bon domestique, si ce n'est qu'il s'est absenté une fois, mais n'a jamais quitté la ville.
Ned, âgé de 34 ans, griffe, charpentier passable.
John, âgé de 13 ans environ, bon domestique.
Davy, âgé 12 ans, dito
Cyrus, âgé 12 ans, dito
Alix, âgé 11 ans, dito
Abram, 8 ans, dito
Jim, 16 ans, créole, dito
Peter, 37 ans, homme de confiance et commandeur du premier mérite.
Diana, 23 ans. femme de Peter, bonne blanchisseuse, repasseuse et cuisinière.
Les dits esclaves sont complettement acclimatés et complettement garantis contre les vices et maladies prévus par la loi, excepté Tom qui s'est absenté comme on l'a dit plus haut.
Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction du vendeur avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés par devant W. Y. Lewis, not. public, aux frais des acquéreurs. 18 fev—9

CONSULAT DU MEXIQUE.

Nouvelle-Orléans, 12 février 1836.

Monsieur, conformément à des ordres qui viennent d'être reçus au consulat mexicain de l'honorable J. M. Ortiz Monasterio, secrétaire d'Etat de la République, il devient de mon devoir de donner toute publicité à la circulaire ci-incluse, adressée par son excellence le secrétaire de la guerre et de la marine, le 30 décembre dernier, à toutes les autorités civiles et militaires de la république mexicaine.

Veuillez, *monsieur insérer dans votre feuille ce document*; vous obligerez,
F. PIZARRO MARTINEZ, Consul Mexicain.

Département de la guerre et de la marine.

CIRCULAIRE. Le gouvernement Suprême a reçu l'avis qu'aux Etats-Unis du Nord il se forme des assemblées dans le but avoué de faire et d'armer des expéditions contre la république mexicaine, porter secours aux rebelles, alimenter la guerre civile et faire éprouver à notre patrie toutes les calamités qui en sont la suite. Aux Etats-Unis, cette ancienne alliée de notre pays on a positivement organisé des expéditions semblables à celle que commandait le traître Jose Antonio Mejia et autres et elles sont mises en marche pour le Texas.—On leur a fourni toute espèce de munitions de guerre, ce qui a mis les colonies révoltées en état de faire la guerre à la nation qui les avait comblés de bienfaits. Le gouvernement est assuré d'une manière positive que ces actes, reprouvés par la sagesse des lois américaines, sont aussi désapprouvés par son gouvernement avec lequel nous conservons une meilleure intelligence et une harmonie inaltérable. Mais comme ces spéculateurs et aventuriers ont réussi à se soustraire *aux châtimens* qui les attendaient dans leur patrie, il est nécessaire de prendre des mesures pour leur punition future. Son Excellence le président par intérim de la république, ne pouvant rester indifférent à de pareilles agressions qui sont, non-seulement un attentat à la souveraineté de la nation mexicaine, mais encore une violation insigne du droit des gens universellement reconnu, a ordonné la mise à exécution des ordonnances suivantes:

1o. Les étrangers qui débarqueront sur les côtes de la république ou y pénètreront par terre, en armes et dans l'intention d'attaquer notre pays seront réputés pirates et punis comme tels, attendu qu'ils n'appartiennent à aucune nation contre laquelle la République est en guerre, et qu'ils ne combattent pas sous un pavillon reconnu.

2o. Sevont aussi réputés pirates et punis comme tels tous étrangers qui introduiront par mer ou par terre dans les lieux occupés par les rebelles, des armes ou des munitions de guerre dans le but de fournir ces approvisionnemens aux insurgés.

J'ai l'honneur de vous communiquer ces ordonnances pour que vous veuillez à leur pleine et entière exécution.

Mexico 30 décembre 1835.
TORNEL
13 fev—30